

SÉCURITÉ [1/2]: CHANGER LES MÉTHODES, REMETTRE LA CONCERTATION AU COEUR DES DÉCISIONS



Maria CASAS
Retraitée, résidente du
quartier de l'île

Un constat partagé

La police municipale est un service essentiel du quotidien. Sa bonne organisation conditionne la sécurité, la tranquillité publique et la confiance entre les habitants, les agents et la collectivité. Or, trop souvent, des décisions structurantes sont prises sans concertation réelle, sans transparence suffisante et sans démonstration claire de leur utilité opérationnelle.

Une illustration récente préoccupante

La décision précipitée de déplacer le commissariat de la police municipale place Victor Hugo en est un exemple emblématique : une décision prise sans concertation avec les agents, les riverains ou les élus concernés. Un motif invoqué – le manque d'espace – qui mérite débat, sans étude publique partagée. Un site de remplacement enclavé, situé au coeur des embouteillages, peu lisible pour le public. Un choix lié à un programme de promotion immobilière initialement non destiné à cet usage, aujourd'hui incertain et source de délais. Ce type de méthode fragilise l'efficacité du service et la confiance des habitants.



Jean-Claude FAUQUET
Ancien élu municipal
à Château-Thierry



Notre proposition : un nouveau mode de fonctionnement

Une gestion de la police municipale fondée sur la transparence, l'utilité réelle du service et la concertation.

- 1. Transparence des décisions** : présentation publique des projets structurants (locaux, effectifs, équipements). Justification claire des choix sur la base de critères objectifs : accessibilité, sécurité, efficacité opérationnelle. Communication régulière sur les missions et les priorités de la police municipale.
- 2. Concertation systématique** : association des agents de la police municipale en amont des décisions. Échanges avec les habitants et les conseils de quartier pour les projets impactants. Dialogue constant avec les partenaires institutionnels.
- 3. Utilité et proximité** : des locaux visibles, accessibles et fonctionnels pour le public comme pour les agents. Une organisation tournée vers la présence sur le terrain et la prévention. Des choix immobiliers guidés par l'intérêt général, et non par des opportunités incertaines.
- 4. Évaluation continue** : bilan annuel public du fonctionnement du service. Évaluation des décisions prises et possibilité de les ajuster.

UNI·E·S pour
CHÂTEAU-THIERRY

 **Le Parti
socialiste**

 **PCF**
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

 **LES ÉCOLOGISTES**
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**
15 et 22 MARS 2026